

220C2285
FR0013183985-FS0719

2 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2020, complété par un courrier reçu le 2 juillet, la société Versant Ventures IV, LLC (1 Sansome Street, Suite 3630, San Francisco, CA 94014-4464, Etats-Unis d'Amérique), agissant pour le compte des fonds Versant Side Fund IV, LP et Versant Venture Capital IV, LP, dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 280 381 actions GENSIGHT BIOLOGICS représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GENSIGHT BIOLOGICS².

Le déclarant a précisé détenir, au 24 juin 2020, 3 266 196 actions GENSIGHT BIOLOGICS représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 32 827 362 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 20 décembre 2019 sous le numéro 19-583 et communiqué diffusé par la société GENSIGHT BIOLOGICS le 19 décembre 2019.